

## Infirmière Puéricultrice de protection maternelle infantile



Contrat de 2 mois



Saint-Dizier (52)



Fin de publicité : 10/07/2024

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle – temps plein :</u> Infirmière territoriale
<p><b>Temps de contrat :</b> 39h/semaine</p> <p><b>Fondement juridique du candidat contractuel :</b> Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent (article L332-13 du code général de la fonction publique, anciennement art. 3-1 loi 84-53)</p>	<p><b>Echelon 1 :</b> 1 944,49€</p> <p><b>R.I.F.S.E.E.P. :</b> 473€</p> <p><b>SEGUR :</b> 238 €</p> <p><b>Sujétion :</b> 40€</p> <p>« Exposition courante à des publics et usagers vulnérables »</p> <p>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</p>
<p><b>Missions du service – positionnement de l'agent :</b> Au sein de la circonscription d'action sociale, dans une équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité hiérarchique administrative et technique du médecin de protection maternelle et infantile, l'infirmier(ère) puéricultrice de PMI exerce des missions médico-sociales de protection et promotion de la santé, de la famille et de l'enfance (enfants de 0 à 6 ans)</p>	
<p><b>Tâches confiées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mener, sur un secteur géographique de la circonscription, des actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé des enfants de moins de 6 ans dans leur famille et dans leurs lieux de vie, en concertation avec les partenaires médico-sociaux</li> <li>- apporter aide et soutien à la parentalité</li> <li>- contribuer à l'élaboration de projets individuels ou collectifs en faveur de l'enfant et de la famille ainsi qu'à l'évaluation des besoins sur son secteur</li> <li>- réaliser les enquêtes d'agrément et assurer le suivi des assistantes maternelles, participer à leur formation</li> <li>- consulter et effectuer des permanences</li> <li>- rencontrer les futures mères à domicile ou à la maternité pour préparer l'arrivée de l'enfant</li> <li>- effectuer des visites post-natales à la maternité ou à domicile</li> <li>- participer aux bilans de santé dans les écoles maternelles, auprès des enfants de 3-4 ans</li> <li>- animer, en fonction des besoins sur le secteur, des actions collectives d'éducation à la santé</li> <li>- participer à la prévention de la maltraitance et à la prise en charge des enfants dans leur famille, à l'évaluation des informations préoccupantes</li> <li>- encadrer des visites parents/enfants dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (enfants de moins de 6 ans)</li> <li>- participer, suivre, contrôler les structures d'accueil en lien avec le médecin de PMI</li> </ul>	
<p><b>Profil recherché :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diplôme d'Etat d'infirmier ou de puéricultrice</li> <li>- respect de l'utilisateur, non jugement, non directivité, respect du secret professionnel</li> <li>- sens de l'écoute et de la distance, maîtrise des techniques de communication et de négociation</li> <li>- travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les assistantes sociales, les établissements spécialisés, les autres intervenants du service social, du service de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental ainsi que des partenaires (éducation nationale, secteur médico-social, ...)</li> <li>- savoir piloter un projet, se tenir informé de l'actualité métier et être force de proposition</li> <li>- savoir rendre compte</li> <li>- esprit de synthèse et capacités rédactionnelles</li> <li>- maîtrise de l'outil informatique</li> <li>- motivation, rigueur, autonomie et capacité d'adaptation</li> <li>- permis B et véhicule personnel</li> </ul>	
<p><b>Pourquoi nous rejoindre ?</b> Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle.</p> <p><b>Organisation de travail :</b> Travail sur 5 jours en moyenne, 39h00, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public. Horaires fixes : 09h00-11h30 14h15-16h45 et le vendredi 16h00. 17 jours RTT et 25 jours de congés annuels.</p> <p>Possibilité, sous réserve de nécessité de service d'effectuer 40 jours de <b>télétravail</b> sur 12 mois (versement d'une indemnité de télétravail) – Possibilité de versement du forfait mobilité durable.</p>	
<p><b>Comment candidater ?</b> Vous pouvez demander la fiche de poste complète et adresser votre candidature à <a href="mailto:contact.recrutement@haute-marne.fr">contact.recrutement@haute-marne.fr</a> Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.</p>	